

**CONTRAT DE QUARTIER DURABLE « BIZET » À Compléter**  
**FICHE DE PROJET**

**Nom du projet :**  
**Numéro du projet :**  
**Date :**

**A. PORTEUR DU PROJET**

**Coordonnées de la personne responsable** (signataire de la convention) :

Nom, prénom :  
Fonction :  
Adresse :  
Tél. :  
Fax :  
E-mail :

**Identification du porteur de projet :**

Nom :  
Forme juridique :  
Date de création :  
Siège social :  
Objet social :  
Personne de contact :  
Site Internet :  
N° de compte bancaire :  
Agrégations par une autorité publique :  
Connaissance du périmètre d'intervention du CQD et abords (*expliquez*) :  
Expériences utiles :

**Partenaires du projet :**

F=financier O=opérationnel	Nom	Rôle	Mise à disposition de personnel (nbre d'ETP)	Intervention financière (en €)
<i>Exemple :</i> O	<i>Réseau Habitat</i>	<i>Apport des conseillers</i>	2	0
...				

## B. CONCEPTION DU PROJET

À quelle(s) thématique(s) de l'appel à projets votre projet répond-il?

- Vivre ensemble
- Amélioration du cadre bâti
- Activation et animation du quartier
- Agriculture et alimentation durables
- Amélioration de l'environnement urbain

**Quelle est l'origine du projet ?** Expliquez la problématique rencontrée (constat, diagnostic, étude, observation).

**Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant :**  OUI  NON

- Si oui, pouvez-vous décrire le projet ?
- Existe-t-il des documents relatifs à ce projet et pouvez-vous les joindre en annexe ?

**Public visé :** précisez le type de public que vous visez (âge, sexe, niveau de qualification, situation sociale,...) et le nombre de participants escomptés. Si votre projet poursuit un objectif en matière de genre (ex. public de femmes) décrivez comment vous pensez atteindre ce public.

**Objectif(s) poursuivi(s) :**

**Réalisations proposées :**

**Le projet se fait-il en concertation avec un acteur déjà actif sur le périmètre Bizet (Commune, association, école,...) ? :**  OUI  NON

Si oui, lesquels ? :

**Résultats envisagés :** Bénéfices attendus dès la fin de l'action pour le public visé (précisez par ex. le nombre d'hommes ou de femmes que vous souhaitez former ?)

**Impacts attendus** (à long terme qu'attend-on comme changements dans le périmètre Bizet grâce à la mise en œuvre du projet ?) :

**Méthode d'évaluation envisagée :**

## C. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

**Une phase préparatoire est-elle nécessaire<sup>1</sup>** (expliquez et présentez le timing prévu) :

**Date de début, de fin et durée totale du projet :**

**Localisation de l'activité :**

**Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :**

---

<sup>1</sup> Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

Année	Description	but	Début	fin	Fréquence
Exemple <b>Année</b>	Recherche de local	Abriter le projet	<b>date</b>	<b>date</b>	
...					

## D. MOYENS

### Quels sont vos moyens actuels ?

Précisez, le cas échéant, la provenance des autres subsides

Financiers	
Personnel en ETP	
Locaux	

### Quels sont les besoins supplémentaires, par année, pris en charge par le contrat de quartier durable?

- Remplissez le tableau récapitulatif suivant

Poste budgétaire	Année	Année	Année	Année	Année	Total
Matériel & investissement <sup>2</sup> (achat ordinateur, imprimante, mobilier, fax, matériaux,...)						
Personnel (rémunérations brutes, cotisations patronales, indemnités, frais d'assurances, ...)						
Fonctionnement (loyer, téléphone, eau, gaz, électricité, petit matériel de bureau, photocopies,...)						
<b>Total</b>						

- Joignez, en annexe, le détail (poste par poste) des moyens financiers nécessaires pour mener à bien votre projet (pour les frais de personnel, précisez les formations et expériences requises et le temps de travail consacré au contrat de quartier durable)

## E. CONTINUATION DU PROJET

Avez-vous l'intention de poursuivre votre projet au-delà du plan quadriennal du contrat de quartier durable :  OUI  NON

Si oui :

- Quelles démarches allez-vous entreprendre pour le pérenniser :

<sup>2</sup> Les dépenses d'investissement supérieures à 5.000 € sont soumises à l'accord préalable et écrit de la Région.